



République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2019

L'an Deux Mille Dix-neuf le vingt-six mars à dix-neuf heures trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers Communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Gérard GUERDER, Patrick BAILY, Mme Katia GENET-MAINCION, MM. Mathieu PETERMANN, Michel HERGAT,

MM. Emile REICHER, Guy KREMER, Mme Nicole CORTESE, MM. Justin CONRADT, Jean-Marc COCQUYT, Mme Jacqueline CARON, M. Bernard ZENNER, MMES Christine ACKER, Mauricette NENNIG, M. Jacques TORMEN, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, M., Sisto SILVERIO, Mme Céline CONTRERAS, M. David ROBINET, Mme Evelyne DEROCHE, M. Martial WOJTYLKA, Mme Patricia VEIDIG (arrivée au point 7), M. Genaro BALLESTA (depart au point 8), MMES Marie-Laure FERRY, Marie-Odile KRIEGER, Isabelle RENOIR, Rachel ZIROVNIK, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Mme Sandrine TEITGEN, M. Maurice LORENTZ, Mme Valérie CARDET, M. Jean-Marc VACCARO, Mme Elisabeth SPIELMANN,

Absents avec procuration :

Michel SCHIBI	à	Bernard ZENNER
Viviane WINTERRATH	à	Katia GENET-MAINCION
M. Hervé GROULT	à	Jacqueline CARON
Alieth FEUVRIER	à	Michel HERGAT
Jean WAGNER	à	Gérard GUERDER
Edouard CLEMENT	à	Marie-Laure FERRY
Olivier VIGNERON	à	Roland BALCERZAK
Benoit STEINMETZ	à	Michel PAQUET
Linda PLASSIART	à	Guy KREMER

Absent : Serge RECH

Date de la convocation : 5 mars 2019

Nombre de membres en exercice : 47
Nombre de membres présents : 36
Nombre de votants : 45

Secrétaire de séance : Mathieu PETERMANN



Le Président salue les membres du Conseil de Communauté, la présence des services, du public et des internautes.

En préambule, il présente les nouveaux agents. Ont donc rejoint les effectifs du personnel communautaire :

- M. HELMER Jérôme, technicien VRD, en CDD,
- Mme THELLIER Lucie, adjoint technique au Multiaccueil les Frimousses, par voie de mutation au 01/10/2018,
- Mme SINTEFF Ludivine, adjoint administratif au SIAU, en CDD,
- Mme ERBRECH Delphine, EJE - nouvelle directrice au Multiaccueil les Frimousses, par voie de mutation au 01/12/2018,
- Mme BENTZ-IVANOV Anne - Karine, responsable de l'Office du tourisme, en CDD
- Mme ROMET Audrey, juriste en CDD,
- Mme PODRAZZA Pauline, chargée de mission au développement social, par voie de mutation à compter du 24/02/2019,
- Mme GOEURIOT Myriam, gestionnaire au service ressources humaines, par voie de mutation à compter du 11/03/2019,
- Mme CHOLLOT Adeline, gestionnaire finances au service Finances, par voie de mutation à compter du 01/12/2018.

Le Président annonce que la CCCE remplit à ce jour les conditions de blocage pour la compétence eau potable. Il rappelle la loi du 3 août 2018 qui prévoit la possibilité de décaler le transfert obligatoire de la compétence eau au 1^{er} janvier 2026, si avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes de la Communauté de communes représentant au moins 20% de la population délibèrent en ce sens. Il invite les Maires à transmettre leur délibération pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait (Berg, Beyren, Breistroff, Entringe, Evrange, Fixem, Hettange-Grande, Mondorff).

Concernant la réflexion pour la mise en place d'une police communautaire mutualisée avec les communes, le Président invite les Maires à transmettre leur besoins et intentions pour ceux qui ne l'auraient pas fait (Entringe, Evrange, Gavisse, Mondorff, Zoufftgen).

Par délibération n° 17 en date du 4 décembre 2018, le Conseil communautaire avait créé le Conseil de développement. Sa mise en place et un règlement intérieur seront proposés lors de la prochaine réunion du conseil. Le Président a proposé à M. GERBER, ancien Président de l'association Roller Skate club de Hettange-Grande la présidence du Conseil de développement.

Le Président donne un certain nombre d'informations :

- le Pôle métropolitain frontalier est officiellement créé. 4 commissions ont été constituées :
 - ✓ Mobilité, transports et déplacements, habitat et soutien au développement d'organisations alternatives du travail
 - ✓ Développement économique, scientifique, touristique et culturel
 - ✓ Enseignement supérieur et recherche, formation professionnelle, apprentissage et développement de l'enseignement des langues
 - ✓ Services à la personne
- Une rencontre des 3 associations péri et extrascolaires a eu lieu. Une réunion de restitution est prévue le 29 mai en présence des maires concernés.
- La dissolution du syndicat de la Boler est effective. Pour le syndicat de la Kissel, la CAPFT ne délibérera que le 11 avril prochain, ce qui pose un problème avec les entreprises qui attendent d'être payées.
- Le cahier des charges pour lancer l'étude sur la mobilité est en cours d'être finalisé. Sa rédaction a été faite en interne. Un rendez-vous avec le Vice-Président « Transports » de la

Grande Région est prévu le 10 avril à Strasbourg. le Président s'y rendra avec Roland Balcerzak et les services.

Le Président rappelle ensuite quelques dates de manifestations à venir :

- le « Printemps Musical » qui se déroule du 16 au 30 mars,
- la prochaine réunion du Conseil communautaire, consacrée au vote du budget : mardi 9 avril 2019.

Après l'appel nominal des conseillers, et constat que le quorum est atteint, il propose au Conseil de Communauté, qui approuve à l'unanimité, de désigner Mathieu PETERMANN comme secrétaire de séance.

1. Objet : Approbation des comptes rendus des séances du Conseil communautaire en date des 4 décembre 2018 et 29 janvier 2019

Il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir approuver les comptes rendus des séances du Conseil communautaire en date des 4 décembre 2018 et 29 janvier 2019.

Le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité ces comptes rendus.

Vote : Pour :	45
Abstention :	0
Contre :	0

2. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Président du 13 novembre au 19 décembre 2018

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Président le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget, il est attendu que le Président en rende compte au Conseil communautaire.

En conséquence le Président informe le Conseil communautaire que dans le cadre de cette délégation ont été prises les décisions suivantes :

Décision 2018-62 du 13/11/2018 :

Attribution du marché de travaux « VOIRIE - 2017 - ESCHERANGE - VICC ET VIC - TRAVERSE DE MOLVANGE - AMENAGEMENT QUALITATIF ET DE SECURITE » à l'entreprise WEILER SAS à 57340 MORHANGE pour un montant de 369 998,60 € H.T.

Décision 2018-63 du 26/11/2018 :

Signature d'une convention relative à la démarche de promotion et de soutien à la création d'entreprises sur le territoire communautaire avec l'Association ALEXIS à 54320 MAXEVILLE, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour un montant de :

- 400 € par action de sensibilisation, dans la limite de 9 par an,
- 600 € par entreprise créée et / ou suivie,

- 700 € par diagnostic réalisé,
- 2 000 € par couvé dans la limite de 2 par an,
- 3 000 € au titre de la participation au concours Trajectoires dont 1 000 € sont affectés à l'Ingénierie et 2 000 € constitueront le prix remis à un lauréat ayant créé son entreprise sur le territoire communautaire.

Décision 2018-64 du 26/11/2018 :

Est accepté la proposition de Golf Planet Events Sàrl à L-8030 STRASSEN pour la mission d'organisation logistique, d'animation et de gestion du Golfoo Citadelle Tour 2018 courant septembre, pour un montant de 38 250 € T.T.C.

Décision 2018-65 du 27/11/2018 :

Attribution du marché de travaux « 2018 - VIC - Voirie - Commune de Basse-Rentgen - rue de la Tuilerie - Aménagement qualitatif et de sécurité » au groupement d'entreprises STRADEST/A-TECH à 57280 HAUCONCOURT pour un montant de 182 914,00 € H.T.

Décision 2018-66 du 27/11/2018 :

Attribution du marché de « Travaux d'assainissement à Kanfen » à l'entreprise GREMLING TP à 57100 THIONVILLE, pour un montant de 83 747,80 € H.T.

Décision 2018-67 du 27/11/2018 :

Attribution du marché de services «Diagnostic associé au nouveau règlement européen sur la protection des données - RGPD » à l'entreprise DATA VIGI PROTECTION à 80440 Boves pour un montant de 32 000 € H.T.

Décision 2018-68 du 27/11/2018 :

Un avenant n° 1 de 0,55 % en plus-value, soit pour un montant de plus 2 625,18 € HT au marché concernant la construction d'une cuisine centrale et d'un CIAS à Entrange - Lot 12 Chauffage, VMC, plomberie, sanitaire, passé avec l'entreprise IDEX à 55000 BAR-LE-DUC est accepté, portant le montant total du marché de 473 512,01 € H.T., à la somme de 476 137,19 € H.T.

Il s'agit d'acter la modification des prestations initiales et l'augmentation du montant initial du marché.

Décision 2018-69 du 29/11/2018 :

Est acceptée la proposition de prestations artistiques de l'Association « Claviers et Crayons », pour la définition, la mise en œuvre artistique et technique du spectacle « Parole(s) 2018 » programmé dans le cadre de la clôture de la manifestation citée en objet, et pour un montant de 6 750 € T.T.C.

Décision 2018-70 du 29/11/2018 :

Attribution du marché de services «Voirie sur VICC/VIC - Commune de Hettange-Grande - Rue du Benelux - Eclairage public et éclairage des passages piétons - Aménagement qualitatif et de sécurité » à l'entreprise COLAS EST à 57152 MARLY pour un montant de 1 954 723,10 € H.T.

Décision 2018-71 du 04/12/2018 :

Un avenant pour acter le transfert du marché « Maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration et de renaturation de la Boler et de ses affluents » du Syndicat Intercommunal

de Gestion et d'Aménagement de la Boler et de ses Affluents à la CCCE est accepté, suite à la dissolution du syndicat de la Boler.

Décision 2018-72 du 04/12/2018 :

Un avenant pour acter le transfert du marché « Programme d'entretien pluriannuel de la Boler et de ses affluents » du Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement de la Boler et de ses Affluents à la CCCE, est accepté, suite à la dissolution du syndicat de la Boler.

Décision 2018-73 du 04/12/2018 :

Un avenant pour acter le transfert du marché « Maîtrise d'œuvre pour la renaturation et la restauration de l'Altbach et de ses affluents » du Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Aménagement de la Boler et de ses Affluents à CCCE est accepté, suite à la dissolution du syndicat de la Boler .

Décision 2018-74 du 11/12/2018 :

Création d'une régie de recettes pour l'encaissement de produits ou de services générés par le centre aquatique communautaire CAP VERT à Breistroff-la Grande.

Décision 2018-75 du 11/12/2018 :

Un avenant n° 1 de - 0,75 % . au marché de construction d'une cuisine centrale et d'un CIAS à Entringe- Lot 12 Chauffage, VMC, plomberie, sanitaire, passé avec l'entreprise IDEX à 55000 BAR-LE-DUC est accepté pour un montant de - 3 444,58 € H.T, portant le montant total du marché après avenant n° 2 à la somme de 472 962,61 € H.T.

Pour mémoire :

- montant du marché initial : 473 512,01 € H.T.

- montant du marché après avenant n° 2 : 476 137,19 € H.T.

Décision 2018-76 du 18/12/2018 :

Attribution du marché de travaux « Aménagement en traverse VICC de la rue Principale - RD56 - sur la commune de Zoufftgen » à l'entreprise WEILER SAS à 57340 MORHANGE pour un montant de 847 436,10 € H.T.

Décision 2018-77 du 19/12/2018 :

Attribution du marché de prestations intellectuelles «Réalisation d'une analyse des risques de défaillance des 5 STEPS de la CCCE (sup à 2000 EH) » à l'entreprise SOCOTEC ENVIRONNEMENT à 69003 LYON pour un montant de 13 700 € H.T.

Décision 2018-78 du 19/12/2018 :

Attribution des marchés d'« Aménagement des Espaces Verts sur VICC » à l'entreprise TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT à 57640 ARGANCY pour les lots suivants :

- lot 1 : Commune d'Entringe rue de la Chapelle pour un montant de 30 503,95 € H.T.

- lot 2 : Commune de Gavisse rue de la Forge pour un montant de 11 437,69 € H.T.

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

3. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Président du 2 janvier au 22 janvier 2019

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Président le 6 mai 2014 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les décisions relatives à la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget, il est attendu que le Président en rende compte au Conseil communautaire.

En conséquence le Président informe le Conseil communautaire que dans le cadre de cette délégation ont été prises les décisions suivantes :

Décision 2019-01 du 02/01/2019 :

Création d'une régie de recettes pour l'encaissement de produits ou de services générés par le Multiaccueil les Frimousses à Volmerange-les-Mines qui annule et remplace la précédente

Décision 2019-02 du 02/01/2019 :

Attribution du marché de travaux « Zone artisanale de Entringe - Aménagement de la voirie définitive » à l'entreprise STRADEST TP SAS à HAUCONCOURT pour un montant de 66 054,65 € H.T.

Décision 2019-03 du 14/01/2019 :

Un avenant de régularisation de - 0,31 % au contrat de maîtrise d'œuvre pour la valorisation de la Citadelle à Rodemack, passé avec le groupement d'entreprises 2BDM SARL / HARMATAN SARL / PENA ET PENA SARL / 8'18 / YANNICK LABART / SARL B3E / GEORGES CHIRRE - BECG / BARTHES BE BOIS / ECOHAL, est accepté pour un montant de - 5 100,00 € HT, portant le montant total du marché après avenant n° 5 à la somme de 1 618 603,52 € H.T.

Décision 2019-04 du 15/01/2019 :

Signature d'une convention avec l'Association Habitat Jeunes Des Trois Frontières -57100 Thionville, portant sur la fourniture de repas pour les enfants des STRUCTURES PETITE ENFANCE « LES FRIMOUSSES » à VOLMERANGE LES MINES, « LES LUTINS DU CHATEAU » à RODEMACK, « Les LUCIOLES » à HETTANGE GRANDE et « LES TOUCHATOUTS » à CATTENOM., à compter du 1er janvier 2019 pour une durée d'une année, par reconduction tacite.

- Prix du repas et du pique-nique : 4.48 € T.T.C., livré
- Menu de substitution : 3.49 € T.T.C., livré
- Prix du goûter : 0.87 € T.T.C., livré
- Prix du repas + laitage « petite enfance » (enfants de moins de 18 mois) : 4.78 € T.T.C., livré

Décision 2019-05 du 22/01/2019 :

Création d'une régie de recettes pour l'encaissement de produits ou de services touristiques générés par l'Office de Tourisme communautaire qui annule et remplace la précédente

Décision 2019-06 du 22/01/2019 :

Attribution du marché de travaux de remplacement de la boule à vagues au Centre aquatique Cap Vert à Breistroff-la-Grande à l'entreprise WOW Company International rue des Pieds d'Alouette 18 à B-5100 NANINNE (Belgique) pour un montant de 72 021 € H.T.

Décision 2019-07 du 22/01/2019 :

Est acceptée la proposition de prestations artistiques de l'Association « Orchestre Symphonique Divertimento », pour assurer le concert du Nouvel An 2019 du dimanche 20 janvier 2019 et pour un montant de 27 000 € répartis comme suit :

- Cachet artistique : 25 000 €,
- Transports : 2 000 €.

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

4. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2018

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 26 juin 2018 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 13 novembre 2018 par courriel du 30 janvier 2019. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 13/11/2018 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Rapport n° 2 du 13/11/2018 :

Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 16 octobre 2018

Affaires générales

Rapport n° 3 du 13/11/2018 :

Tableau des emplois

Rapport n° 4 du 13/11/2018 :

Contrat d'apprentissage

Rapport n° 5 du 13/11/2018 :

Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service Mission Intérim et Territoires du Centre de Gestion de la Moselle

*Aménagement de l'espace -
Développement économique*

Rapport n° 6 du 13/11/2018 :

Zone d'activités économiques Hettange-Grande – Vente de terrain à la Société AGORA 3

Tourisme - Relations transfrontalières

Rapport n° 7 du 13/11/2018 :

Convention de partenariat avec l'association les « Plus Beaux Villages de France »

Rapport n° 8 du 13/11/2018 :

Convention de partenariat pour le projet de structuration de la Véloroute/ V50 « l'Echappée bleue »

Politique Sociale

Rapport n° 9 du 13/11/2018 :

Schéma enfance - Associations gestionnaires des activités périscolaires et extrascolaires - Convention et versement de la subvention 2019

Rapport n° 10 du 13/11/2018 :

Associations gestionnaires des activités extrascolaires et de mutualisation - 3^e acompte et solde de subventions 2018

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

5. Objet : Compte rendu au Conseil communautaire des décisions du Bureau communautaire en date du 11 décembre 2018

Dans le cadre de la délégation permanente donnée au Bureau communautaire le 26 juin 2018 par le Conseil communautaire, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est attendu que le Bureau en rende compte au Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire a été destinataire du compte rendu de la séance du Bureau communautaire du 11 décembre 2018 par courriel du 30 janvier 2019. Il est simplement rappelé ci-dessous la date, le numéro et l'objet des décisions.

Rapport n° 1 du 11/12/2018 :

Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

Rapport n° 2 du 11/12/2018 :

Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 13 novembre 2018

Affaires générales

Rapport n° 3 du 11/12/2018 :

Tableau des emplois

Rapport n° 4 du 11/12/2018 :

Liste des emplois et conditions d'occupation des logements de fonction

Rapport n° 5 du 11/12/2018 :

Anniversaire de l'association « Club de l'Amitié » de Hettange-Grande - demande de subvention

Rapport n° 6 du 11/12/2018 :

Amicale du Personnel de la Communauté de Communes : solde de subvention 2018

*Aménagement de l'espace -
Développement économique*

Rapport n° 7 du 11/12/2018 :

Zone d'activités d'Entrange - vente de terrain à la SCI Derrière le joli bois - délibération modificative

Politique Sociale

Rapport n° 8 du 11/12/2018 :

Interventions du médecin référent en structure multi-accueil -Renouvellement de la convention de prestation de services

Rapport n° 9 du 11/12/2018 :

Schéma enfance - Ecole du spectateur

Rapport n° 10 du 11/12/2018 :

Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes (ATAV) - demande de subvention pour l'exercice 2018

Rapport n° 11 du 11/12/2018 :

Convention de mise à disposition de locaux à la Maison Communautaire entre le Conseil Départemental de la Moselle et la CCCE

Culture-Patrimoine

Rapport n° 12 du 11/12/2018 :

Subvention au titre des anniversaires des associations culturelles - section « Lézarts et Cie » du Foyer Rural de Zoufftgen

Rapport n° 13 du 11/12/2018 :

Subvention Association « Cattenom Loisirs Culture » : organisation de la 12e Biennale de peinture

Rapport n° 14 du 11/12/2018 :

Politique d'aide aux ravalements et modifications de façades : attribution de subvention

Sport-Loisirs

Rapport n° 15 du 11/12/2018 :

Acomptes - subventions de fonctionnement 2019 - saison sportive 2018/2019 - aux associations sportives d'intérêt communautaire

Rapport n° 16 du 11/12/2018 :

Subvention au titre des anniversaires des associations sportives du territoire - Aïkido Club de Cattenom

Le Conseil de Communauté prend acte de ces décisions.

6. Objet : Motion de soutien de l'Association Nord Moselle Plus - A31

Motion à l'attention de :

- Madame la Ministre des transports,
- Monsieur le Ministre en charge de l'Environnement et du Développement Durable,
- Monsieur le Préfet de Région,
- Monsieur le Préfet de Moselle,

portée par l'association **Nord Moselle Plus** regroupant les 6 EPCI suivants :

- Les communautés d'agglomération de Thionville Portes de France et du Val de Fensch,
- Les communautés de communes de l'Arc Mosellan, du Bouzonvillois Trois Frontières, du Pays-Haut Val d'Alzette et de Cattenom et Environs.

Le Nord Mosellan, avec l'accroissement exponentiel du travail frontalier vers le Grand-Duché de Luxembourg, connaît depuis plusieurs années une saturation quasi permanente de son réseau routier et autoroutier, malgré les efforts entrepris en matière de transports en commun, notamment le train et les lignes de bus transfrontalières.

Les projections de croissance des travailleurs frontaliers français, lesquels devraient être 150 000 à l'échéance 2030 selon les travaux de l'AGAPE, laissent à penser que l'on pourrait tendre, très rapidement, vers une véritable **congestion**.

Le projet A31 Bis a été validé en février 2016 par une décision ministérielle et doit concourir à améliorer les conditions de mobilité routière dans le Nord Lorrain.

Au stade de la concertation publique en cours, quatre tracés ont été proposés par le comité de pilotage : F3, F3 bis, F4, F10.

Deux de ces tracés ont d'ores et déjà été jugés irréalisables par les services de l'Etat, F3 et F3 bis.

Conscient de l'urgence à agir et à apporter une réponse concrète à cette situation figée depuis un demi-siècle, les membres de l'association Nord Moselle Plus :

- Rejoignent les services de l'Etat concernant leur jugement sur les tracés F3 et F3bis ;
- Refusent définitivement la traversée de Florange telle que prévue par le tracé F4 en tranchée couverte et viaduc qui aurait pour conséquence de couper la Ville en deux ;
- Exigent un **tunnel sous-terrain** réalisé par tunnelier et non par une tranchée couverte, sous la zone urbanisée de Florange reliant **directement** et **intégralement** l'A30 au niveau de l'échangeur n°2 à l'A31 au niveau de l'échangeur 42. La connexion A30-A31 par le barreau A31bis constituerait ainsi également un prolongement intelligent de la VR52 desservant la vallée de l'Orne et permettant un lien vers l'A4 (Paris-Strasbourg)
- Considèrent que comparativement à cette exigence le tracé F10 ne peut être envisagé que comme une alternative imparfaite et contraignante.

Ce choix, définitif, assumé par les signataires de la motion permet :

1. de répondre à tous les objectifs fixés par l'Etat pour secteur Nord le cadre de la concertation sur l'A31 Bis, à savoir : diminuer le trafic sur l'A31 à hauteur de Thionville, assurer une liaison performante entre les vallées de l'Orne, de la Fensch et Thionville, et éviter au maximum les impacts sur les habitants et leur environnement ;
2. de répondre aux soucis des collectivités locales concernées, désireuses de maîtriser leur développement ;
3. de répondre au besoin légitime des populations de préserver leur cadre de vie et leur environnement ;
4. d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux du transfrontalier ;
5. de démontrer l'union des élus des territoires concernés du Nord-Mosellan au-delà des clivages partisans.

Ce choix ne saurait être contesté ni techniquement, ni financièrement compte tenu de l'importance de ce projet d'infrastructure pour la région du Grand-Est de la France.

Concomitamment à ce choix, les élus exigent la levée par l'Etat de toutes les contraintes d'urbanisme rattachée aux quatre tracés étudiés dans le cadre de la concertation publique.

Madame la ministre, Monsieur le ministre, Messieurs les Préfets de Région et de Moselle, les élus ont été sollicités dans le cadre de la concertation publique pour donner leur avis. C'est l'objet de la présente motion, et nous vous demandons Madame la ministre, Monsieur le ministre de bien vouloir prendre en considération cette prise de position commune.

Le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité cette motion.

Vote : Pour :	45
Abstention :	0
Contre :	0

7. Objet : Motion de soutien de l'association Nord Moselle Plus - Desserte TGV Est

La réalisation d'une accessibilité métropolitaine du nœud central de la Grande Région constitue pour les acteurs politiques un enjeu majeur essentiel pour l'attractivité de

l'ensemble de la Grande Région, L'atteinte de cet objectif se caractérise néanmoins par une complexité particulière notamment à l'égard du caractère transfrontalier du territoire concerné

X.

Dans ce contexte, la communication par la SNCF des décisions concernant le Schéma de dessertes TGV pour l'Est de la France, le Luxembourg et l'Allemagne avec la mise en service commercial le 3 avril 2016 d'une nouvelle portion de ligne à grande vitesse entre Metz et Strasbourg, interpelle l'ensemble des réseaux des Villes et Agglomérations de la Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière (RMPT).

Cette RMPT a été identifiée à l'initiative de l'Union Européenne en 2008 dans le cadre du 1er Programme d'actions de l'Agenda territorial et avec le soutien du programme européen ESPON, comme gisement de ressources métropolitaines sous exploitées au sein de ses espaces transfrontaliers.

L'étude Metroborder menée en 2009-2010 en collaboration avec la France, l'Allemagne, le Luxembourg, la Région Wallonne et la Suisse a permis de qualifier le remarquable potentiel métropolitain constitué par le cœur de la Grande Région Wallonie-Luxembourg-Lorraine-Rhénanie Palatinat.

Ce cœur baptisé RMPT, est constitué autour des 2 métropoles européennes de Luxembourg et de Sarrebruck et rassemble les aires urbaines de QuattroPole et de ToniCités, de SaarMoselle et du Pôle Métropolitain européen du Sillon Lorrain (*).

Le potentiel économique de cette RMPT est d'une puissance comparable à la métropole de Barcelone en Espagne, avec 3,5 Millions d'habitants et un PIB de plus de 105 milliards d'euros.

La déclaration de Berlin signée le 07 juillet 2011 par les exécutifs de la Grande Région a concrétisé leur engagement pour structurer la RMPT.

Ainsi, prenant acte de ces décisions et des réflexions stratégiques des opérateurs de mobilité en cours, QuattroPole, ToniCités, le Sillon Lorrain et SaarMoselle et le Nord Moselle Plus.

Constatent que la RMPT est contournée :

- au Sud et à l'Ouest par la liaison TGV Strasbourg-Bruxelles via Roissy-Charles de Gaulle en remplacement de la ligne EuroCaprail Strasbourg-Luxembourg-Bruxelles,
- au Nord et à l'Est par la LGV Londres-Bruxelles-Francfort-Strasbourg

Rappellent leur attachement à l'amélioration des conditions de desserte depuis Metz et lorraine TGV vers Francfort via Sarrebruck et Kaiserslautern dans le respect des Accords de la Rochelle,

Regrettent que la ligne EuroCapRail ne soit pas intégrée au schéma de desserte.

S'inquiètent de la baisse globale de la fréquence des dessertes vers le Sud de la France.

Face à ces évolutions QuattroPole, ToniCités, le Sillon Lorrain et SaarMoselle et Nord Moselle Plus

Demandent au Sommet de la Grande Région d'intégrer à sa gouvernance une représentation de la RMPT et de prendre rapidement une initiative pour concrétiser la mise en œuvre des accords de Berlin du 7 juillet 2011,

Sollicitent les exécutifs de la Grande Région afin d'être intégrés en tant que représentants de la RMPT aux négociations sectorielles de tout schéma de services impliquant les conditions de son développement futur,

Appellent à la mobilisation du Plan Junker pour achever la liaison EuroCaprail entre Luxembourg et Bruxelles.

QuattroPole, ToniCités, le Sillon Lorrain et SaarMoselle, Nord Moselle Plus,

Demandent à la Présidence Luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne d'organiser une réunion conjointe des conférences intergouvernementales bilatérales concernées par les coopérations Franco-Belgo-Luxo-Allemandes et du Sommet de la Grande Région consacrée aux conditions de croissance de la Région Métropolitaine Polycentrique Transfrontalière.

(*)

Quattropole : les Villes de Luxembourg, Metz, Sarrebruck, Trèves

ToniCités : les Villes d'Arlon, Esch-sur-Alzette, Longwy, Thionville, Luxembourg, Metz

Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain : les Agglomérations de Thionville, Metz, Nancy, Epinal

Eurodistrict SaarMoselle : les Agglomérations de Sarrebruck, Forbach, Sarreguemines, Freming-Merlebach, Creutzwald, Faulquemont.

Association Nord Moselle Plus : les Communautés d'Agglomération du Val de Fensch, Portes de France Thionville, les Communautés de Communes de Cattenom et Environs, de l'Arc Mosellan, du Pays Haut Val d'Alzette, du Bouzonvillois et des Trois Frontières et le Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Thionvilloise

Le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité cette motion.

Vote : Pour :	46
Abstention :	0
Contre :	0

8. Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2019

En application des articles L 2312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée communautaire est invitée à débattre de l'orientation budgétaire 2019 qui fait l'objet du présent rapport.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) adressé aux Conseillers communautaires dans le cadre des rapports préalables est présenté et commenté en séance par le Président et le Vice-Président en charge des finances.

Après en avoir délibéré et considérant la présentation du rapport du DOB effectué en séance,

Après avis du Bureau communautaire en date du 19 mars 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de prendre acte des propositions et orientations financières du DOB 2019,

- d'adopter par vote le rapport ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 45
 Abstention : 0
 Contre : 0

9. Objet : Présentation des Restes à Réaliser 2018 sur l'exercice 2019

Conformément à l'article R.2311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément à la circulaire relative au contrôle budgétaire notifiée par les services préfectoraux,

Les Restes à Réaliser constituent un élément essentiel pour le calcul de la reprise des résultats et de l'équilibre du budget ainsi que pour le contrôle de la sincérité des documents budgétaires.

Leur inscription budgétaire et leur présentation au Conseil communautaire ont un caractère obligatoire.

Budget général

Chapitre	Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre 024	Vente de terrains		120 000,00 €
Chapitre 10	FCTVA année 2017 et 2018		1 985 000,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement		546 397,10 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (cautions)	750,00 €	750,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	144 979,17 €	
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées dont :	594 474,77 €	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 111 700,74 €	
Chapitre 23	Immobilisations en cours dont :	7 228 471,14 €	
	<i>AP n°2 - Travaux de requalification de voirie</i>	4 660 547,74 €	
	<i>AP n°3 - Travaux citadelle</i>	633 486,95 €	
Chapitre 45	Opérations d'investissement sous mandat	2 003 066,37 €	2 003 066,37 €
	TOTAL	11 083 442,19 €	4 655 213,47 €

Budget annexe « Assainissement collectif »

Chapitre	Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre 13	Subventions d'investissement		248 640,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	4 001,06 €	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	338 134,79 €	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	78 947,52 €	
	TOTAL	421 083,37 €	248 640,00 €

Budget annexe « Bois et énergie »

Chapitre	Objet	Dépenses	Recettes
Chapitre 21	Immobilisation corporelles	8 000,00 €	
	TOTAL	8 000,00 €	

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 19 février 2019,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de prendre acte des Restes à Réaliser 2018 sur l'exercice 2019, susvisés.

Le Conseil de Communauté prend acte.

Aucun conseiller ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 h 07.

Le Secrétaire de séance :
Mathieu PETERMANN



Le Président :
Michel PAQUET



